

PRESENTATION DU PROJET CHASSEY ENERGIE

Juin 2026



SAS CHASSEY ENERGIE
Site de méthanisation

4 rue des riottes
39290 Mutigney



Dossier de présentation du projet Chassey Energie : unité de méthanisation en collectif agricole

1) La Méthanisation

La méthanisation, est un procédé de dégradation biologique dans laquelle des micro-organismes travaillent en l'absence d'oxygène (anaérobie). On le trouve naturellement dans certains milieux, comme les marécages ou les rizières.

Par contrôle et optimisation, **l'unité de méthanisation recrée cette réaction naturelle au sein d'une cuve fermée** sans contact avec l'air extérieur : le digesteur.

Le digesteur est alimenté en matière organique résiduelle, appelée « intrant » ou « substrat », qui sera dégradée par les bactéries, et qui permettra de produire du biogaz.

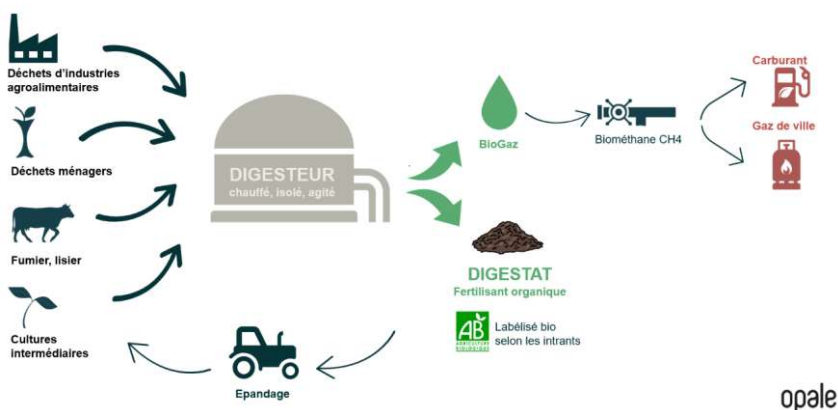


FIGURE 1: SCHEMA DE PRINCIPE DE LA METHANISATION

Ce processus produit une **énergie renouvelable**, composé principalement de méthane (50 à 70%) et de gaz carbonique (30 à 50%) provenant du processus de digestion. Il existe également une valorisation agronomique à ce procédé. Le résidu de la réaction est appelé **digestat**, et représente un engrais naturel avec des propriétés agronomiques différentes selon les intrants incorporés.

Ces deux valorisations permettent aux agriculteurs de venir valoriser leurs intrants, mais également de diversifier leurs activités.



Dossier de présentation du projet Chassey Energie : unité de méthanisation en collectif agricole

2) Bénéfices

Pour le territoire :

- Amélioration de l'autonomie énergétique du territoire et contribution aux objectifs de développement des énergies renouvelables dans les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) ;
- Valorisation des déchets locaux et synergie avec le territoire pour le traitement et la logistique de ces déchets ;
- Production de Gaz Vert dans les réseaux GRDF et diminution des émissions de GES ;
- Préservation de la qualité de l'eau et amélioration de la fertilité des sols avec la réduction d'engrais chimiques.

Pour les exploitations :

- Amélioration de l'impact environnemental des exploitations
- Renforcer les liens entre les exploitations
- Amélioration des pratiques agronomiques :
 - o Eviter le lessivage des sols
 - o Stockage de carbone dans le sol ;
 - o Production d'un fertilisant naturel ;
- Economies d'engrais de synthèse ;
- Création d'une nouvelle activité permettant une diversification agricole sur le territoire et une nouvelle source de revenus pour les porteurs de projet ou partenaires ;
- Diminution des coûts de mise aux normes sur les exploitations (stockage).

Un tel projet se trouve ainsi à la croisée de la valorisation des déchets, d'un enjeu de qualité de l'eau, de la production d'énergie renouvelable et de la diversification des modèles agricoles. L'ensemble de ces leviers pour le territoire étant entre les mains d'acteurs locaux, que sont les agriculteurs.

Les conflits mondiaux et les tensions au niveau des énergies soulignent chaque jour l'importance de diversifier le mix énergétique français et l'urgence à relocaliser la production de notre gaz. Ces enjeux macroscopiques viennent trouver un écho dans ce projet local et vertueux.

3) Présentation

Historique du projet

En 2015, un collectif de 8 agriculteurs s'est progressivement constitué afin de porter un projet de méthanisation en cogénération (production d'électricité). A l'issue de 3 ans de développement, Chassey Energie est mis en service en 2019 sur la commune de Mutigney. La CCJN et Opale ont également des parts au capital, pour venir soutenir ce collectif dans l'aboutissement à l'aboutissement de leur projet.

Chassey Energie permet de valoriser 10 900 tonnes d'intrants depuis sa mise en service, et principalement avec les effluents du collectif. Le site alimente l'équivalent de 370 foyers en énergie verte, grâce à son moteur de 250 kW installé.

A l'instar du site de méthanisation Agro Energie des Collines, après sept années d'exploitation, **Chassey Energie a rencontré des difficultés d'exploitation :**

- l'augmentation continue des charges d'exploitation, notamment des coûts de maintenance du moteur de cogénération, des huiles et des pièces détachées ;
- un tarif d'achat de l'électricité relativement stable, qui ne compense pas la hausse des dépenses ;
- la taille modeste de l'installation, qui limite sa capacité à absorber des charges de personnel supplémentaires alors même que les agriculteurs associés souhaiteraient pouvoir déléguer davantage l'exploitation de l'unité afin de se consacrer à leurs activités agricoles.



Dossier de présentation du projet Chassey Energie : unité de méthanisation en collectif agricole

Entre 2023 et 2024, l'ensemble de la filière méthanisation s'est interrogé sur l'avenir des unités en cogénération, notamment celles dont les contrats historiques d'achat d'électricité arrivent progressivement à échéance. Une étude réalisée par Solagro a montré qu'il est difficile, voire impossible, de maintenir l'équilibre économique de ces installations aux seuls prix de marché de l'énergie observés ces dernières années. La pérennité de ces unités nécessiterait des niveaux de rémunération proches de ceux garantis par les dispositifs de soutien publics.

Dans ce contexte, deux perspectives principales se dessinent pour les unités de cogénération :

- le démantèlement de l'installation à l'issue du contrat d'achat ;
- la conversion vers l'injection de biométhane, notamment via des contrats de type Certificats de Production de Biogaz (CPB).

Le moteur installé sur le site n'atteint pas le nombre d'heures de fonctionnement réglementaire, et le site fait face à des complications pour trouver une rentabilité satisfaisante afin de pouvoir rémunérer les agriculteurs. Bien que le contrat d'électricité, dans lequel ils se sont engagés, soit toujours effectif, il semble plus optimal de faire le passage en injection de biogaz.

Dans cette perspective, **des échanges ont été engagés dès décembre 2025 afin d'étudier le projet, sans une reprise totale de l'exploitation par Opale.** Les agriculteurs conserveraient leur rôle d'actionnaires et d'apporteurs de matières. Afin d'assurer la viabilité économique du projet sur le long terme, plusieurs investissements complémentaires sont toutefois nécessaires : mise en conformité des installations, optimisation et extension du site dans la mesure des possibilités foncières, ainsi qu'une augmentation de la capacité de production.



Dossier de présentation du projet Chassey Energie : unité de méthanisation en collectif agricole

Portage du projet

Le projet est porté par Opale et sept agriculteurs, dont six sont des associés historiques de l'unité, et un apporteur de matière. Deux départs sont en cours, et pour le moment, il n'est pas prévu de faire rentrer d'autres agriculteurs au capital.



Nom	Prénom	Entreprise
JUSSIAUX	Cyrille	GAEC Jussiaux-Mignot
EMERY LAMBERT	Patrick Thibault	EARL Barbier Emery
PASQUIER	Pierre Christophe	GAEC du Pasquier
MEUX	Emmanuel	EARL de la Nozeroye
ROCHE	Gilles	GAEC du Grand Vie
DRUOT	Eric et Marie	GAEC Druot
VERNE	Boris	GAEC Verne

Opale est également actionnaire du projet à hauteur de 20%, cependant, en raison des frais d'investissement conséquents, et d'un suivi d'exploitation renforcé (suivi des chantiers, gestion des salariés, etc.), la société prendra plus de parts dans la gouvernance. Ce sujet est encore en discussion avec les agriculteurs.

Maître d'Ouvrage	SAS Agro Energie des Collines Cyrille Jussiaux - Président 06.32.17.04.61 - cyrillejuss@hotmail.fr
Bureau d'Etudes	Opale Energies Engagées Maëva DEMARCHI – Cheffe de Projets 07.85.92.12.57 – maeva@opale-en.eu

Commenté [MH1]: Mettre Coline pour l'aspect projet et Camille pour les questions réglementaires



Dossier de présentation du projet Chassey Energie : unité de méthanisation en collectif agricole

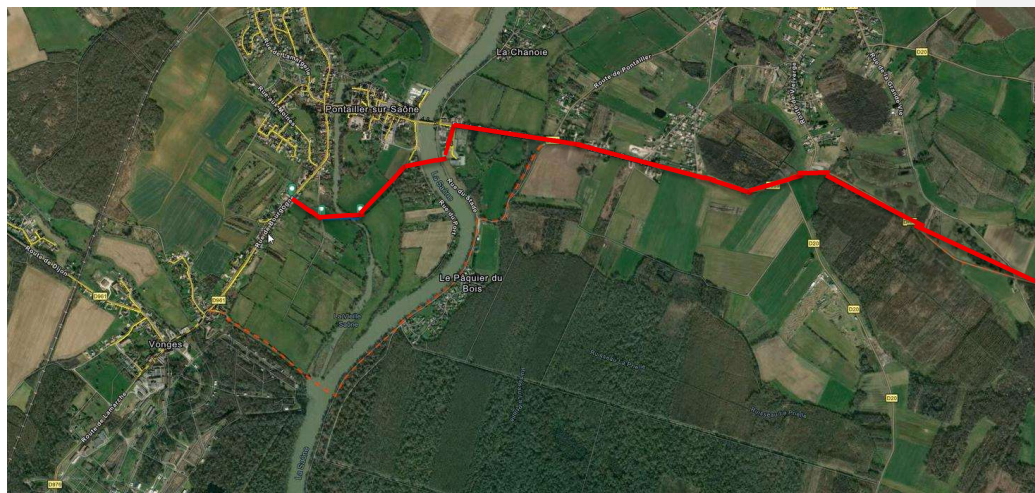
4) Nature & caractéristiques du projet

Ce projet de méthanisation agricole prévoit de valoriser son biogaz en injection sur le réseau de gaz de distribution de GrDF pour une capacité maximale de 150 Nm³/h.

Opale a commandé une Etude Détaillée auprès du gestionnaire de réseau afin de demander les modalités technico-économiques du raccordement du projet. L'étude est en cours mais d'après les discussions et réunions de travail avec GrDF, le raccordement se ferait sur la rue de Bourgogne entre Vonges et Pontailleur-sur-Saône, soit à 9km environ du site de Mutigney.

Il y aura un renforcement des réseaux entre Dijon et Pontailleur-sur-Saône pour s'assurer que la molécule de biométhane soit consommée toute l'année.

Commenté [CM2]: Camille HYDI c'est bien ok de l'indiquer ?





Dossier de présentation du projet Chassey Energie : unité de méthanisation en collectif agricole

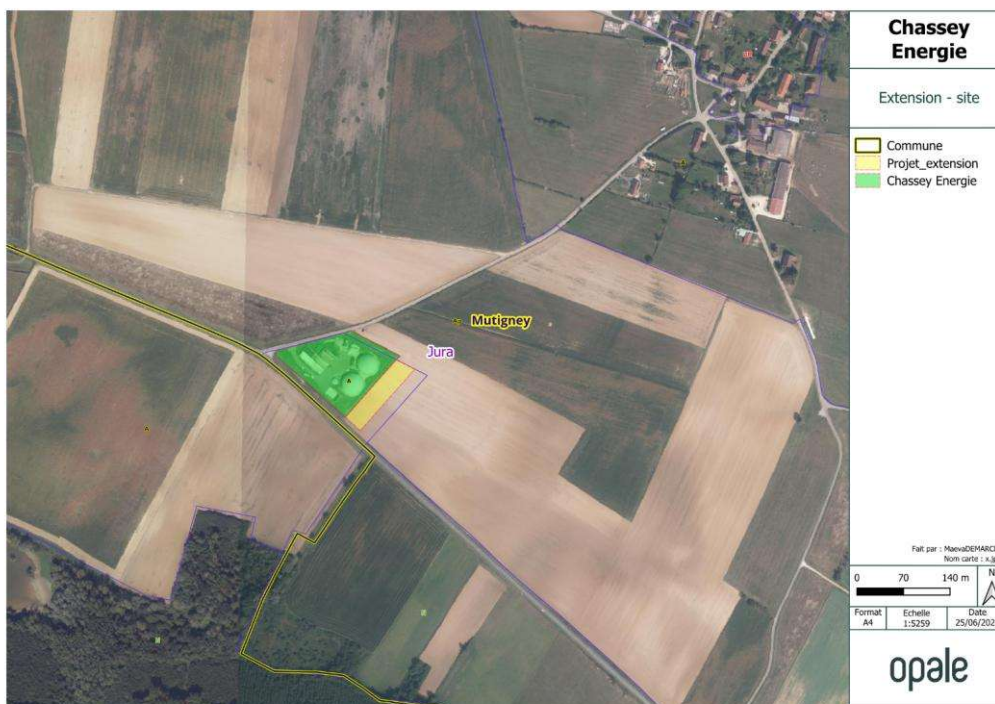
5) Implantation du projet

Localisation

En raison de la nécessité d'augmenter la puissance de l'installation, tant pour des raisons de rentabilité que pour améliorer le confort d'exploitation, il a été décidé d'agrandir le site sur sa partie sud.

Compte tenu des contraintes imposées par le PLUi, qui limitent les possibilités de construction en zone Ap, l'extension sera réalisée exclusivement au sud du site qui se trouve en zone agricole, sur une superficie d'environ 3 700 m².

Commenté [CH3]: Préciser quelque part qu'il n'y a pas de captage à proximité du projet



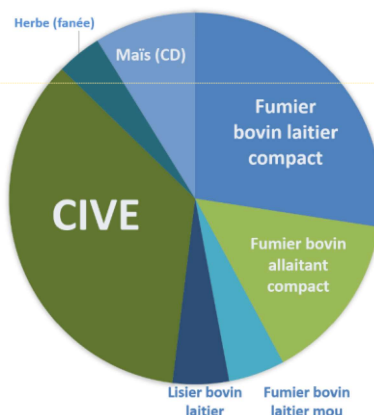


Dossier de présentation du projet Chassey Energie : unité de méthanisation en collectif agricole

6) Intrants et Gisement

Le total d'intrants prévus est de ~17 188 tonnes par an soit **47t d'intrants par jour**. La ration est principalement agricole :

- 52% d'effluents d'élevage
- 39% de CIVE
- 9% de culture dédiée (maïs)



Commenté [MH4]: Ajouter une notion de km si on l'a

7) Plan d'épandage

Environ 15 700t de digestat brut sera produit par an. Il sera valorisé via un plan d'épandage qui sera annexé au dossier ICPE. Ce dernier sera réalisé par la Chambre d'Agriculture du Jura, avec les 7 exploitations du projet.

Commenté [MH5]: On part sur du digestat brut ?

8) Equipements et Pré-implantation

L'estimation des investissements sur ce projet sont en cours de finalisation. Cependant, les aménagements concernant ce projet seront certainement les suivants :

- Mise aux normes
- Agrandissement des silos de stockage de cive
- Installations de stockage de digestat :
 - o Une nouvelle cuve de stockage de digestat liquide, couvertes d'une couverture bâche de pluie ou d'un gazomètre pour atteindre les 7 mois de stockage et ainsi pouvoir épandre au moment opportun
- Equipements de valorisation du biogaz
 - o Une unité d'épuration permettant d'extraire le biométhane du biogaz avant d'être injecté dans le réseau ;
 - o Une chaudière alimentée en autoconsommation par le biogaz permettant de chauffer le digesteur.
- Equipements divers
 - o Une nouvelle torchère de sécurité en raison de l'augmentation en puissance
 - o Un transformateur électrique en bordure de site ;
 - o Un local GRDF en bordure de site permettant de contrôler l'injection du biométhane dans le réseau public ;
 - o Une poche souple incendie supplémentaire avec deux poteaux et deux aires d'aspiration
 - o Une étude hydrologique est en cours de réalisation par le cabinet IAD afin d'étudier la pertinence et de dimensionner au mieux :



Dossier de présentation du projet Chassey Energie : unité de méthanisation en collectif agricole

- *Un bassin de rétention étanche pour la collecte des eaux pluviales et des eaux incendie ;*
- *Un bassin de décantation*

Commenté [CH6]: Vérifier comment formuler

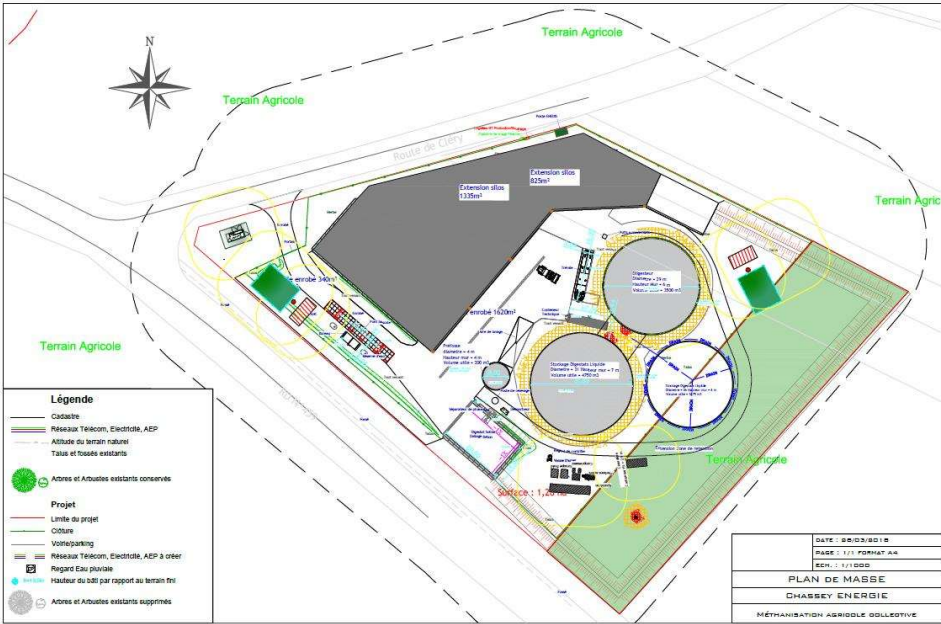


FIGURE 2 : PLAN DE PRE-IMPLANTATION



Dossier de présentation du projet Chassey Energie : unité de méthanisation en collectif agricole

9) Calendrier prévisionnel du projet

- Avril 2026 : Réunion de présentation avec les services de l'état (DDT, DREAL, ...)
- Juillet-Août 2026 : Dépôt des autorisations (Permis de construire et ICPE)
- Février - Mars 2026 : Signature du contrat de vente de biogaz avec un fournisseur
- Début 2027 : Financement et pré-construction
- Deuxième trimestre 2027 : Début de la construction
- Fin 2027- Début 2028: Mise en service de l'unité